80e ANNEE. — N° 85. DIMANCHE 21 JUILLET 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 18 fr. 50 | 28 fr. | 45 fr. |
| Autres départements ..... | 20 fr. | 30 fr. | 48 fr. |

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
*Rédacteurs :* Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

| | | |
|---|---|---|
| ANNONCES JUDICIAIRES..... | | 1 fr. 90 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | | 2 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3e page | ( — d° — )..... | 3 fr. 50 |
| » 2e page | ( — d° — )..... | 6 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

# L'IDÉE NATIONALE

*Je lisais l'autre jour dans* l'Action Française *un article d'une irrésistible puissance démonstrative où M. Charles Maurras faisait voir que le spectacle des conflits européens enseigne d'abord* « la préséance absolue, la prédomi- « nance totale, décisive, incontestée du principe national et de l'idée de nation « sur toute autre idée et, en particulier, sur le principe qui lui était couram- « ment opposé. »

*Vérité éclatante que vient encore confirmer la conduite de ses plus acharnés contradicteurs, de ceux-là même qui se réclamaient du principe contraire, c'est-à-dire des internationalistes de Moscou, lesquels donnent un démenti à leurs propres doctrines en pratiquant chaque jour par la conquête et l'annexion une politique de supernationalisme russe.*

*L'idée nationale fait mieux que de survivre à ses blasphémateurs et aux fausses « idéologies » que l'on a vainement tenté de lui substituer. Non seulement elle a résisté aux entreprises qui visaient à la submerger ou à la détruire, mais elle demeure seule debout et rayonnante de clartés nouvelles parmi les ruines et l'écroulement de tout le reste.*

*Dans le désastre matériel que nous subissons pour l'avoir laissé méconnaître, l'idée nationale apparaît comme le refuge de nos espérances et le seul fondement solide sur lequel nous pourrons édifier notre nouveau destin.*

*Cette vérité de salut étant reconnue, il importe qu'on en fasse désormais le principe directeur, animateur et souverain de notre vie française et, si je puis dire, l'Evangile indiscuté de notre politique.*

*La diversité des esprits, la variété des opinions n'est pas dommageable, au contraire, à une communauté comme la France pourvu qu'il existe entre ses fils un lien indénouable, un point central où tous se rencontrent dans une même certitude mentale et morale qu'ils sont prêts à défendre et à maintenir. Pour rallier les Français, on n'en voit pas d'autre que* l'idée nationale !

*Et notre malheur vient, pour une grande part, du discrédit dans lequel nous l'avions laissé tomber.*

⁂

*On profère une lapalissade en disant qu'il faut croire à une cause pour s'y dévouer, que pour maintenir la France contre les périls extérieurs il faut d'abord empêcher qu'elle soit comme dissociée à l'intérieur. C'est pourtant cette œuvre imbécile et criminelle que nous avons laissé se poursuivre chez nous pendant des années.*

*Il n'y a rien de paradoxal à prétendre que cette désagrégation interne a préparé et facilité l'agression du dehors, que l'internationalisme chez nous — car il n'existait plus que chez nous, car il n'y en avait plus trace ailleurs qu'en France — s'est fait l'allié et le précurseur du pangermanisme qui lui doit en partie sa victoire. Il n'y a rien de paradoxal à dire que nous avions commencé de perdre la guerre avant de la faire en laissant bafouer, insulter et ridiculiser l'idée nationale par cette absurde et odieuse propagande antipatriotique dans l'enseignement public, dans les journaux, dans les livres, dans les réunions publiques, au Parlement même puisque nous étions arrivés à admettre cette monstruosité, de voir siéger à la Chambre, comme représentants du peuple français, 72 agents d'une puissance étrangère.*

*En entonnant* l'Internationale *on se prépare non à servir la France, mais à la trahir. En escortant le drapeau rouge, symbole de la destruction des patries, on s'entraîne mal à défendre le drapeau tricolore, emblème de la patrie.*

*Dès l'avènement du Front populaire, ce drapeau rouge fut admis presque officiellement à côté du drapeau national. L'*Internationale *devint la doublure de la* Marseillaise. *Parfois même, elle remplaçait cette dernière.*

*A cette même époque, si proche de nous, les menteurs communistes qui, par une suprême hypocrisie et pour mieux trahir, jouaient alors les superpatriotes, entonnaient successivement les deux hymnes : celui où l'on appelle les Français « aux armes » pour défendre la Patrie et celui qui leur commande de mettre « crosse en l'air » et de « rompre les rangs » pour livrer la Patrie aux envahisseurs !*

⁂

*Voilà comme on laissait empoisonner l'esprit public et désarmer la France tandis qu'à nos frontières deux peuples fanatisés par des chefs tout-puissants se surarmaient pour l'asservir. La liberté intellectuelle n'a rien à voir avec de telles facilités laissées aux destructeurs de la nation. Le crime de lèse-nation devrait être puni comme l'était autrefois le crime de lèse-majesté. L'idée* nationale *est la seule autour de qui puisse être organisée la renaissance française. Elle doit être élevée au-dessus de toute contradiction.*

Emile LAPORTE.

# La première classe

Nous avons tous lu la *Dernière classe* d'Alphonse Daudet. Nous avons même appris par cœur ou écrit en dictée la page célèbre, toute colorée des images chères à l'autre avant-guerre : l'Alsace captive, les frères séparés par la ligne bleue des Vosges, les cœurs qui ne pouvaient pas parler, mais gardaient gravés en eux-mêmes, le : « Vive la France ! » que, dans le conte de Daudet, le vieil instituteur traçait au tableau noir en sanglotant.

Voici que je pense à une autre classe, non la dernière, mais la première de ce mois de juillet dans les écoles de France. Elle a lieu ces jours-ci, à une date ou à une autre, selon ce qu'on a pu faire. L'école avait reçu l'ordre de fermer le 14 juin : trois jours avant cette journée de grand soleil, où il sembla qu'une ombre passait sur le pays quand, à midi et demi, la voix brisée du maréchal annonça que notre défaite était consommée. Mais le 14 juin, malgré les communiqués angoissants, combien d'espoirs restaient tenaces dans plus d'un village éloigné des centres où l'on pressentait déjà le malheur. Et combien d'écoliers partirent pour ces vacances prématurées, en croyant, comme leur maître peut-être, que la rentrée serait joyeuse, et fière, et victorieuse, un jour prochain.

C'est la rentrée maintenant, en une saison qui est à l'ordinaire celle de la distribution des prix. Il n'y aura pas de prix cette année. Dès le seuil de l'école, les enfants qui bavardaient et se chamaillaient avec l'insouciance de leur âge ont senti que ce ne serait pas une classe comme les autres. Le maître n'avait pas ouvert ses livres, et voulait dire d'abord quelque chose qui n'était ni de la grammaire, ni de l'arithmétique.

Qu'a-t-il dit ? Ce qu'il a pu. De son mieux. Je suis sûr que c'était très bien. Et je suis sûr aussi que, parfois, il n'a pu rien dire. La gorge serrée, il s'est levé, et comme le vieil instituteur alsacien d'Alphonse Daudet, il a écrit au tableau : « Vive la France ! », en grosses lettres, en écrasant la craie, tant il appuyait la main pour l'empêcher de trembler.

André ROUSSEAUX.

# INFORMATIONS

### L'élection présidentielle des Etats-Unis

« La Columbia Broadcasting System » annonce qu'à la convention du parti démocratique, le président Roosevelt a été désigné candidat pour un troisième mandat à une majorité écrasante (946 voix contre 146). La proclamation du résultat a donné lieu à des scènes d'enthousiasme indescriptibles.

On assure que le président Roosevelt obtiendra 990 voix au premier tour et sera élu au second tour à l'unanimité des 1.094 votants.

### Dans les Balkans

Le bruit, non confirmé, court à Bucarest, que sur invitation de l'Allemagne, des pourparlers vont être engagés entre la Roumanie, d'une part, et la Hongrie, et la Bulgarie, d'autre part, en vue de la recherche d'une solution pacifique des problèmes révisionnistes.

A la commission roumano-soviétique, siégeant à Odessa, les Russes insistent que leur soit remis tout le matériel ferroviaire roulant qui était en service en Bessarabie et en Bukovine avant l'occupation soviétique.

### Les relations diplomatiques anglo-russes

La B.B.C. annonce que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, M. Stafford Cripps, a eu il y a quelques jours une entrevue avec M. Staline, au Kremlin. Au cours de cet entretien, qui eut un caractère très cordial, des questions d'intérêt mutuel et général furent discutées.

### Rupture entre l'Espagne et le Chili

Le ministre des affaires étrangères communique une note au sujet de la rupture des relations diplomatiques avec la République du Chili.

Il rappelle les « injures et les grossièretés » du « front populaire » chilien contre l'Espagne et le caudillo et déclare que le gouvernement espagnol se voit dans l'obligation de rompre les relations avec le Chili.

### La guerre navale et aérienne

Un sous-marin allemand a été coulé dans l'Atlantique du Sud par un hydravion australien attaché à la défense côtière. Le sous-marin avait d'abord été atteint en demi-plongée, puis une seconde fois en surface. Les survivants ont été recueillis par un sloop.

La radio anglaise annonce qu'une unité navale canadienne de 2.000 tonnes a coulé un sous-marin ennemi dans l'Atlantique. Ce sous-marin était l'un des plus grands que la marine allemande possédât. L'équipage a été sauvé par un vaisseau de guerre britannique.

### Des avions anglais survolent le Maroc

Des avions britanniques ont survolé Casablanca et Port-Lyautey. Ce fait, isolé et sans portée, a été à l'origine des bruits d'après lesquels les Anglais auraient l'intention de s'emparer d'une base navale sur l'Atlantique.

D'autre part, il convient de souligner que la propagande faite pour entraîner les militaires français à servir l'Angleterre n'a pas donné le moindre résultat.

La défense matérielle et morale du Maroc, sans cesse renforcée, met notre protectorat à l'abri de toute espèce d'entreprise et de toute espèce d'agression.

### Gibraltar sous les bombes

Les dépêches de la Linéa annoncent que la forteresse de Gibraltar a été de nouveau bombardée hier. On apercevait de la Linéa de grandes colonnes de fumée paraissant jaillir du miroir d'eau où se trouve ancré le « Hood », ainsi que du bassin où se trouve l' « Ark Royal ». D'autres nouvelles de Gibraltar confirment que ces deux unités ont été sérieusement endommagées.

### Le vapeur « City of Flint » coulé

La radio anglaise diffuse une dépêche de Dublin annonçant que le vapeur « City of Flint », jaugeant 1.300 tonnes, enregistré dans un port de l'Eire, a été coulé.

Deux membres de l'équipage sont manquants. Les autres ont été recueillis et débarqués dans un port de la côte sud de l'Angleterre.

### Le conflit sino-japonais

Ainsi qu'il a été annoncé, l'empereur a chargé le prince Konoye de former le nouveau cabinet. On prévoit la création d'un parti national unique et une politique de resserrement des liens unissant le Japon à l'axe.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a démenti les bruits selon lesquels la Grande-Bretagne se poserait en médiateur dans le conflit sino-japonais : « Le Japon, a-t-il déclaré, a l'intention de poursuivre avec acharnement la guerre contre Chang Kaï Chek. »

### Les troupes russes auraient occupé de nouveaux districts en Bukovine

L'agence Fournier publiait vendredi une dépêche datée de Bucarest donnant l'information suivante qu'avait répandue la radio anglaise :

Des détachements de l'armée rouge ont occupé certaines régions avoisinant la Bukovine du Nord, qui avaient été cédées à la Russie par la Roumanie. Aucune explication de ce mouvement de troupes n'a été fournie. Une grande inquiétude règne dans les milieux politiques roumains. On se demande si l'occupation de nouveaux territoires roumains par l'armée rouge n'est pas destinée à appuyer les demandes russes des libérations des communistes roumains, demande présentée hier et à laquelle le gouvernement roumain n'a pas encore répondu.

### Un démenti du D.N.B.

Par contre, le D.N.B. publie cette dépêche de Bucarest :

On dément la nouvelle répandue par la radio de Londres suivant laquelle les troupes russes auraient occupé douze autres districts dans la Bukovine. Les troupes soviétiques n'ont pas dépassé la nouvelle frontière avec la Roumanie, ni en Bukovine, ni en Bessarabie.

### Un incident germano-soviétique sur le Danube

Un bateau allemand, qui se dirigeait vers la mer Noire par le Danube, a essuyé le feu d'un navire de guerre soviétique. L'équipage russe n'aurait pas vu le pavillon allemand. Le feu a cessé après les signaux donnés par le bateau allemand, qui n'est pas sorti de l'embouchure du Danube.

### M. René Belin prépare d'importantes mesures pour ranimer l'activité économique.

M. Belin, ministre de la Production Industrielle et du Travail, a réuni, dans son cabinet, un conseil réduit de directeurs, avec lequel il a examiné les différents problèmes de la main-d'œuvre et de la reprise de l'activité économique de la nation.

Des mesures importantes seront prises sous peu et portées à la connaissance du public.

### Le Japon s'oppose à l'ingérence de l'Angleterre

On mande de Tokio au D.N.B. :

Le *Nichi Nichi* écrit que le Japon exige de l'Angleterre qu'elle cesse de s'immiscer dans les affaires de la Chine. Il ajoute que le Japon engage toutes les forces de la nation pour arriver à une solution du conflit chinois et que, pour cette raison, elle ne peut tolérer l'ingérence des Britanniques, ceux-ci doivent cesser toute assistance à Tchan-Kaï-Chek.

### EN PEU DE MOTS...

— Le « D. N. B. » annonce que le service aérien du courrier entre l'Allemagne et l'Espagne, avec escale à Lyon, a été ouvert mercredi.

— Dans le Puy-de-Dôme, la vente du pain frais sera interdite à compter du lundi 22 juillet courant. Les boulangeries seront fermées le dimanche 21 et le pain fabriqué ce jour-là ne sera vendu que le lundi.

— Une proposition a été déposée au Parlement des Iles Philippines, demandant, en raison de la situation internationale, l'introduction du service militaire obligatoire pour tous les habitants masculins des Philippines, âgés de 15 à 60 ans.

— Les internés français dans l'Oberang bernois, en Suisse, ont fondé un journal hebdomadaire pour internés, qui paraît sous le titre « Prisons sans barreaux ».

# Chronique du Lot

### UN ARRETE PREFECTORAL REGLEMENTE LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES.

*Le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant réglementant la circulation des automobiles à partir du 21 juillet.*

*Cette mesure a été rendue nécessaire par suite de la pénurie des carburants.*

*Article 1.* — La circulation des véhicules civils automobiles sur le territoire du Département du Lot sera réglementée à partir du 21 juillet 1940, de la façon suivante :

*Article 2.* — La circulation des véhicules civils est limitée aux seuls besoins d'intérêt général du pays, c'est-à-dire :

Transports publics.
Administration et Services Publics.
Ravitaillement de la population.
Fabrications importantes. Motoculture.
Médecins, Sage-Femmes, Vétérinaires, Fonctionnaires en mission.
Exercice des cultes.

*Article 3.* — L'emploi des véhicules automobiles pour des besoins d'intérêt privé est interdit, sauf dans des cas exceptionnels pour lesquels des dérogations pourront être accordées (tels que changement de résidence, accidents, etc.).

*Article 4.* — Les véhicules autorisés à circuler seront munis d'un permis de circulation établi par le Service Départemental des Ponts et Chaussées et visé par le Général Commandant le Département ou, par délégation, par les autorités militaires ci-après :

Chef d'Etat-Major du Département,
Officier Supérieur, Chef du 4e Bureau de l'Etat-Major ci-dessus,
Commandants Militaires d'Arrondissements,
Commandants Militaires de Cantons,
Commandant de la Gendarmerie Départementale,
Officiers Supérieurs de la G.R.M.

*Article 5.* — Dans les cas exceptionnels et urgents, la Préfecture pourra délivrer un permis de circulation temporaire pour un objet, une durée et un itinéraire précis.

Par délégation, les Maires des chefs-lieux de cantons pourront, dans des ças d'extrême urgence, délivrer sous leur responsabilité un permis limité à un voyage déterminé, dont le motif devra être indiqué sur le permis.

*Article 6.* — Tout véhicule en situation irrégulière de circulation fera l'objet d'un compte rendu à l'autorité militaire ou d'un procès-verbal de Gendarmerie.

La voiture qui circulera irrégulièrement pourra être bloquée dans un parc surveillé par l'autorité militaire, jusqu'après l'examen du cas.

Les actes de récidive, de résistance ou de rébellion vis-à-vis des services de contrôle donneront lieu aux poursuites prévues par la loi.

### AVIS AUX INDUSTRIELS ET CHEFS D'ENTREPRISES REPLIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT.

La Chambre de Commerce du Lot informe les chefs d'entreprises industrielles et commerciales présentant une certaine importance, actuellement repliés dans le département du Lot, et dont le siège social se trouve en zone occupée, qu'elle est autorisée par le Gouvernement à leur délivrer des ordres de mission en vue de leur rapatriement.

Les intéressés devront demander à la Chambre de Commerce, quai Cavaignac, à Cahors, le questionnaire qu'ils auront à remplir et à lui retourner pour permettre de statuer sur leur demande.

La Chambre de Commerce rappelle que les ordres de mission qu'elle aura délivrés devront être ensuite visés et timbrés par les Autorités militaires locales de Gendarmerie.

### TOUJOURS A PROPOS DU RAVITAILLEMENT

Notre dernier article *A propos du ravitaillement* a largement subi les rigueurs de la Censure. Nous n'avons pas l'intention de nous plaindre. Avant tout ce qu'il fallait, c'est qu'en haut lieu on sache que certaines choses n'échappent pas au « vulcun pecus », et pour cause !...

Au moins, espérons-nous ne pas être « blanchi » en disant que les épiceries de Cahors n'ont pu obtenir — à l'exception des Coopératives — leur approvisionnement de sucre de juillet. Ce n'est un secret pour personne et ce n'est une critique à l'égard de personne. Tout au plus, est-ce sur une question de cette importance que nous souhaitons que « des mesures immédiates et énergiques soient prises dans l'intérêt général » par des administrateurs « qui sachent ne pas perdre leur temps en vaines tergiversations ».

⁂

A propos de la hausse des prix, il n'est pas mauvais de dire ici quelles ont été les mesures prises à Clermont-Ferrand « pour régulariser les marchés ». *Le Figaro* nous apprend, en effet, que, « si certaines denrées ont subi quelque- « fois une légère hausse, d'autres ont vu « leur prix s'abaisser.

« Trois organismes ont collaboré à la « solution des problèmes économiques « clermontois : la préfecture, par les dé- « cisions et ordonnances qu'elle a édic- « tées pour la fixation des prix ; la po- « lice, par les surveillances qu'elle a « exercées ; le comité de surveillance « des prix, par les propositions de sanc- « tions qu'il a transmises à la justice. »

Voilà un exemple qui mérite d'être suivi si l'on veut éviter des désordres et voir le franc tomber à zéro. Mais cela ne saurait être que des mesures provisoires en attendant que des mesures générales soient édictées par le gouvernement.

On nous rapporte de différents côtés que les Allemands ont imposé, dans les territoires qu'ils occupent, un abaissement des prix, allant parfois jusqu'à 30 0/0. Simple démagogie, affirment certains.

Nous ne le croyons pas. Ce sont des mesures que nous serons obligés de prendre *partout*. Il y va de notre devoir afin d'éviter des abus scandaleux et de notre intérêt afin d'éviter la faillite. — AVERNE.

### AUX CIVILS DONT LA FONCTION COMPORTE L'EMPLOI D'UNE ARME

M. le Général commandant le département du Lot, avise les intéressés que les civils dont la fonction normale comporte l'emploi d'une arme, devront adresser une demande avec références à l'appui au Général commandant le département. Cette demande sera transmise au Général commandant la 17e Région pour décision.

### Défaut de plaque

Procès-verbal a été dressé à un cycliste pour défaut de plaque de contrôle à son vélo.

**MESDAMES,**

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

*C'est la propriété de* **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
**Pas plus cher, mieux, plus chic**

# Français,

NE DITES PAS : « Il n'y a qu'à attendre ; tout va se tasser et s'arranger. »

**DITES-VOUS : « Pas une minute à perdre ; rien ne s'arrangera à moins que chacun n'y mette la main, de tout son labeur. »**

NE DITES PAS : « Vous voyez bien, dans les journaux, que la vie est à peu près normale dans la zone occupée. »

**DITES-VOUS : « Un effroyable fardeau va peser sur la France, sur chaque Français, où qu'il habite, et je suis prêt à en porter ma part. »**

NE DITES PAS : « C'est un mauvais moment à passer. »

**DITES-VOUS : « Nous vivons le moment le plus tragique de l'histoire du monde : que puis-je faire pour la France ? »**

# CAHORS

## A NOS ABONNES

**Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire de vouloir bien prendre note du nouveau tarif des abonnements en première page.**

### MESURES TARDIVES !

Les restrictions se font de plus en plus dures pour l'essence. Cela ne peut et ne doit étonner personne, car nombreux étaient ceux qui, il y a plusieurs semaines déjà, constataient sur nos routes, dans nos rues, l'afflux de camions, autos, motos, circulant sans but, sans motif.

Et, cependant, on entendait les protestations des industriels, entrepreneurs, qui ne pouvaient, faute d'essence, assurer l'exécution des travaux, mais nul n'en tenait compte et les voitures continuaient à circuler.

Encore, jusqu'à ce jour, qui ne s'étonne de voir la quantité de véhicules automobiles parcourir nos boulevards, nos rues ?

Il paraît que des mesures sévères vont être prises pour faire cesser ces abus de circulation.

La nouvelle vient de Toulouse et l'on annonce que l'autorité militaire vient d'établir une « autorisation de circuler ». En attendant l'application de cette mesure, les postes de contrôle militaire pourront vérifier le bien-fondé des déplacements des civils ainsi que les ordres de mission des militaires.

Il paraîtrait même que des sanctions auraient été prises et que des carnets de bons d'essence auraient été confisqués « à des conducteurs en promenade ».

Des sanctions s'imposent, mais, ainsi que nous l'avons indiqué, elles auraient dû être prises plus tôt, et cela personne ne peut le contester !

L. B.

### SERVICE DE LA CARTE D'ALIMENTATION

Les réfugiés non munis de la Carte d'Alimentation recevront des tickets spéciaux roses, tous les dix jours.

La ration mensuelle est fixée à 500 gr., sauf pour les enfants de moins de 3 ans, qui recevront 750 gr.

La distribution des tickets aura lieu le 1er, le 10 et le 20 de chaque mois, à raison de 7 tickets de 25 gr. tous les 10 jours.

S'adresser au 2e étage de la Mairie.

### Hausse illicite

Des procès-verbaux ont été dressés contre :

Mme Marty, marchande de primeurs à Cahors, pour hausse sur les pommes de terre et pour défaut d'affichage de prix.

Mme Hugin, épicière à Cahors, pour hausse illicite sur la végétaline et défaut d'affichage de prix.

Mme Marsaud, grossiste à Cahors, pour hausse exagérée sur la vente du fromage de Cantal.

### Vagabond arrêté

La gendarmerie de Cahors a procédé à l'arrestation du sieur Vidau, 44 ans, de nationalité espagnole, sans domicile fixe, dépourvu de tout papier d'identité, en état de vagabondage.

Conduit au Parquet, après avoir été interrogé, il a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison.

### Vol

Un vol a été commis au Café de la Paix. Un... client, constatant que personne ne se trouvait dans la cuisine, y pénétra et s'empara de deux douzaines de serviettes à l'état de neuf.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

### Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 21 juillet et le lundi 22 jusqu'à midi, par la pharmacie LESTRADE.

### Nos docteurs

M. le Docteur Mendailles, démobilisé, réouvrira son cabinet le lundi 22 juillet 1940, et reprendra ses visites.

### EDEN

dimanche 21 juillet, en soirée, à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 heures :

**CHAMPIGNOL MALGRE LUI**

*Vaudeville*

avec Dranem, Aimé Simon-Girard, Janine Guise et un bon complément.

### BONNE DÉCISION

En raison des incidents qui se produisent trop souvent, devant la porte des magasins d'alimentation et sur le Marché, par suite de l'afflux des clients, le Commandant d'armes de la place de Cahors a pris la décision suivante :

« L'accès des militaires aux Magasins d'alimentation et au Marché de Cahors, sera limité, chaque jour, dans les conditions suivantes :

« *Magasins :* De 9 à 10 heures, matin, et de 17 heures à la fermeture.

« *Marché :* De 8 à 9 heures, matin. »

Ces dispositions sont appliquées depuis jeudi.

### CONTRE LE VOL ET L'USAGE FRAUDULEUX DES VEHICULES AUTOMOBILES

*Un décret réprimant le vol et l'usage frauduleux des automobiles vient de paraître. En voici les articles principaux :*

*Article premier.* — Sera puni des travaux forcés à temps et d'une amende de 200 à 5.000 fr., tout individu qui aura vendu un véhicule automobile dont il n'a pas la propriété sans mandat du propriétaire.

Sera puni comme complice l'acheteur qui n'aura pas exigé la remise de la carte grise, et si le vendeur agit en vertu d'un mandat du propriétaire, le consentement écrit de celui-ci.

*Article* 2. — Tout vendeur d'automobile doit remettre à l'acheteur, au plus tard lors de la livraison, la carte grise et un certificat de provenance du véhicule indiquant le nom et l'adresse du précédent vendeur.

Tout acheteur d'automobile doit exiger la remise de la carte grise et du certificat de provenance au plus tard lors de la livraison.

*Article* 3. — Il est interdit de modifier l'aspect extérieur général et les caractéristiques principales des véhicules automobiles sans autorisation écrite préalable du Commandant d'Armes du canton sur le territoire duquel doit être effectuée la modification.

*Article* 4. — Toute infraction aux dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus sera punie d'une amende de 16 à 500 fr. sans préjudice des condamnations qui seraient prononcées en cas de complicité, conformément à l'article 1er ci-dessus.

*Article* 5. — Tout conducteur d'un véhicule automobile doit présenter la carte grise dudit véhicule ou, pour les véhicules à des formations des Armées, la pièce en tenant lieu, sous peine de l'amende prévue par l'article 471 du Code Pénal, à la réquisition des autorités chargées du maintien de l'ordre et de la circulation.

Le véhicule pourra être retenu par ces mêmes autorités jusqu'à vérification de l'identité du propriétaire.

### Citation à l'ordre du jour

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Contou Louis, Caporal-Chef d'un groupe d'exploitation, vient d'être cité à l'ordre du régiment pour sa belle conduite au cours des opérations des 8 et 10 juin.

Nous lui adressons nos félicitations pour la belle citation qu'il a obtenue et qui honore la S.N.C.F., dont il était ajusteur-monteur.

⁂

Nous avons appris avec plaisir que notre compatriote, M. Henri-Victor Bonnassie, conducteur du 407e, a été cité à l'ordre du jour du régiment.

Nos félicitations à M. Bonnassie, qui est le fils de M. Bonnassie, instituteur en retraite, à Cahors.

### Réquisitions

Le Général commandant le département du Lot invite les personnes qui ont logé des officiers par réquisition, à déposer à la Mairie de Cahors, les pièces justificatives de ces réquisitions aux fins de règlement.

### ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

*du* 12 *au* 19 *juillet* 1940

*Naissances*

Canivet Jacques, rue Wilson.
Jortay Marcelin, rue Wilson.
Jortay Jean, rue Wilson.
Jonckers Emile, rue Wilson.
de Barros Paulette, rue Wilson.
Buffo Claude, rue Wilson.
Mercadié Catherine, rue Wilson.
Wuatelet André, rue Wilson.
Baudet Christian, rue Wilson.
Huyart Daniel, rue Wilson.
Thiébault Bernard, rue Wilson.
Montès Fernande, rue Wilson.
Lecoutre Thérèse, rue Wilson.

*Publication de mariage*

Charré René, mobilisé, Contrôle téléphonique, et Galtié Henriette, Téléphoniste.

*Décès*

Lemercier Augustin, soldat 26e Cie Travailleurs, 44 ans, rue Wilson.
Maurice Louis, S.P., 68 ans, rue Wilson.
Courdesses François, cultivateur, 55 ans, rue Wilson.
Cros Eugène, charpentier, 56 ans, rue Lastié, 19.
Berniau Lucien, soldat Dépôt 53, 20 ans, Hôp. compl. du Grand-Séminaire.
Feyt Charles, forgeron, 50 ans, rue Rousseau.
Lamaignère Evariste, blanchisseur, 74 ans, Cabazat.

### LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EST OBLIGATOIRE POUR EXERCER UN EMPLOI PUBLIC.

Le « Journal Officiel » publie un important décret ayant force de loi concernant l'accès aux emplois dans les administrations publiques.

Nul ne pourra être désormais employé dans les administrations de l'Etat, des départements, communes et établissements publics s'il ne possède la nationalité française à titre originaire, comme étant né de père français.

Cette condition n'est pas exigée :

1. De qui sert dans l'armée française à titre étranger ;

2. De qui a servi dans les unités combattantes de l'armée trançaise au cours des guerres de 1914 ou 1939 ;

3. Des descendants en ligne directe de ceux qui ont servi dans les conditions prévues au paragraphe 2 ci-dessus.

Les magistrats, les fonctionnaires et agents civils et militaires en activité ne remplissant pas cette condition sont immédiatement réputés démissionnaires de leurs fonctions, sous réserve des droits qui leur sont ouverts dans les conditions suivantes :

S'ils ont moins de 15 ans d'ancienneté, ils recevront une indemnité égale au produit sur le nombre d'années de service du montant mensuel du traitement, de la solde ou du salaire dont ils bénéficiaient, compte tenu, s'il y a lieu, des indemnités de résidence, indemnités pour charges militaires ou pour charges de famille. L'indemnité ainsi calculée ne pourra être inférieure à celle qu'obtiendrait un agent ayant six années de service.

S'ils ont plus de quinze années de service, ils bénéficieront sans autres conditions, et notamment sans condition d'âge, d'une pension de retraite qui sera, soit une pension d'ancienneté, soit une pension proportionnelle, suivant qu'ils remplissent ou non les conditions d'ancienneté de service exigées par la loi sur les pensions civiles et militaires.

### Nécrologie

Nous apprenons avec peine le malheur qui vient encore de frapper notre sympathique compatriote, M. Delsériès, retraité à Cahors, en la personne de son petit-fils, Gabriel Latapie.

Nous prions M. Delsériès et sa famille de vouloir bien agréer nos vives condoléances.

### Information inexacte

Une information indiquait que tous les trains en direction de Paris étaient arrêtés à Vierzon.

Renseignements pris auprès de la direction de la S.N.C.F. à Toulouse, cette information est erronée et les trains postaux sur le trajet Paris-Toulouse et retour arrivent régulièrement à destination, de même que les trains de rapatriement des fonctionnaires et des cheminots.

### Service de renseignements pour les évacués

Le Directeur des Postes communique :

« L'Administration des Postes a été chargée par le Gouvernement d'organiser un service de renseignements concernant les évacués français.

« Tous les bureaux de postes du Lot ont reçu les instructions utiles pour que ce service fonctionne à partir du 15 juillet courant.

« Au même titre que les civils, les militaires seront admis par l'intermédiaire des vaguemestres, à user dudit service pour faire connaître leur adresse actuelle et demander des renseignements au sujet des membres de leur famille. Les militaires isolés pourront se présenter eux-mêmes dans les bureaux.

« En raison de l'impossibilité, tout au moins temporaire, d'affecter au bureau de postes de Cahors un ou plusieurs guichets à ce nouveau service, toutes dispositions sont prises, d'accord avec la municipalité de Cahors, pour que ledit service fonctionne dans un local de l'Ecole communale de garçons du boulevard Gambetta. »

Le Service de Renseignements cessera d'exister au Bureau de la Place à compter du 22 juillet.

### PALAIS DES FETES

Samedi 20, dimanche 21 juillet, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 h.

Bach, Suzanne Dehelly, dans un film très gai :

**GARGOUSSE**

En complément : *Le Ski, Les gorges du Yang-Tsé* (documentaire).

La soirée de samedi sera donnée au bénéfice de l'œuvre des Sœurs Noires.


**LEGUMES ET PRIMEURS** — **ALAYRAC** rue Mar-Foch CAHORS


## Arrondissement de Cahors

### Montcuq

*Succès universitaire.* — Nous avons appris avec plaisir le brillant succès obtenu, devant la Faculté des Lettres de Toulouse, par notre gracieuse compatriote Mlle Renée Garrigou. La jeune lauréate vient d'obtenir un certificat de licence d'études littéraires classiques.

Nos vives félicitations à Mlle Garrigou, qui est la fille de notre excellent collaborateur M. Garrigou, directeur de l'Ecole primaire de garçons de notre ville.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

*Croix de guerre.* — Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Juskiewiski a été décoré de la croix de guerre. Toutes nos félicitations.

*Foire.* — En raison des événements, notre foire n'a pas eu son importance habituelle. Ci-dessous les prix qui y ont été pratiqués :

Une paire de gros bœufs seulement, vendue 15.000 fr.

La taxe a été fixée comme suit :

1re qualité, 8 fr. ; 2e qualité, 7 fr. ; 3e qualité, 6 fr.

Tressons, 9.000 fr. en moyenne ; doublons, de 5.000 à 6.500 fr. ; bouvillons en hausse très sensible, de 4.000 fr. à 5.000 fr. Les veaux ont été taxés comme suit : 11 et 9 fr. Les porcs gras, 550 fr. les 50 kilos (taxe) ; porcelets, en hausse, de 300 à 400 fr. ; moutons taxés à 7 fr. et 6 fr.

Au marché à la volaille, les œufs taxés à 10 fr. ; les poulets et poulettes, 20 et 22 fr. ; poulets de grains, 25 fr. ; les canards, 16 et 18 fr. ; les lapins, 14 fr. (le tout le kilo).

Beaucoup de fruits enlevés à des prix élevés.

### Gréalou

*Les belles familles.* — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Galy-Delsol. C'est leur 6e enfant.

Nous adressons nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman, au bébé et à ses cinq frères et sœurs.

### St-Céré

*Un beau geste.* — A l'occasion du 14 juillet, une collecte a été faite parmi les militaires appartenant aux éléments du Groupe Régional de Transports de la 5e Région, repliés dans notre ville. Cette collecte a été faite pour permettre l'achat d'une magnifique gerbe, qui a été déposée au Monument aux Morts.

Ce geste spontané a été d'autant plus apprécié de la population saint-céréenne qu'il émane de militaires, pour la majeure partie anciens combattants de la guerre de 1914-1918 et dont les poitrines s'ornent de nombreuses médailles militaires, croix de guerre et croix du combattant. Par cette manifestation, ils ont tenu à associer dans un même pieux souvenir leurs camarades des guerres 1914-1918 et 1939-1940 tombés au champ d'honneur.

Ajoutons que le surplus de la collecte, 201 fr. 15, a été offert, par ces mêmes militaires, à la Ville de Saint-Céré, pour venir en aide aux réfugiés nécessiteux.

Aux remerciements que M. le Maire a adressé directement au chef de l'unité, le Commandant Moreau, ajoutons ceux de toute la population de notre ville.

### Thémines

*Carnet de deuil.* — Décès, à l'âge de 84 ans, chez ses enfants, Mme et M. Antonin Brunet, du bourg, de Mme Veuve Anastasie Delmas, de Peyrissac.

A ses deux filles, à son gendre, à ses trois petits-fils, nous adressons nos bien vives condoléances.

## Arrondissement de Gourdon

### Souillac

*Obsèques.* — Nous avons appris avec regret la mort de M. Louis Quinault, charcutier place du Puits, décédé à l'âge de 52 ans.

Louis Quinault, ancien combattant de 1914-1918, décoré de la croix de guerre avec palme, était bien connu et très estimé dans notre ville.

A ses obsèques, une foule nombreuse, parmi laquelle se trouvait une délégation d'anciens combattants, a suivi le convoi funèbre du regretté disparu et a témoigné de vives sympathies à Mme Quinault, mère, à tous les parents, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

# Dernières nouvelles

### DES NOUVELLES DU NORD DU PAS-DE-CALAIS ET DE LA BELGIQUE

Le *Courrier du Centre* publie une lettre due au Comité des Réfugiés du Nord, 31, place Clemenceau à Vichy, adressée par un observateur qui a parcouru les régions du Nord depuis l'invasion.

D'après cet observateur la ville de Bruges aurait 50 maisons environ détruites, la grand'place et rues avoisinantes, vingt civils tués.

Béthune : pas très endommagé, sauf la place de Lille.

Bruay : intact.

Hénin-Liétard : une vingtaine de maisons.

Lens : un tiers de la ville démoli par petits obus.

Nœux-les-Mines : mairie assez endommagée et une vingtaine de maisons vers le haut de la ville.

La Bassée : une centaine de maisons, vers le pont principalement. Eglise debout, mais endommagée.

Seclin : détruit de un tiers.

Fournes : intact.

Haubourdin : 100 maisons environ.

Loos-lez-Lille : détruit de moitié ; les grande usines Thiriez n'existent plus.

Orchies : de même, la moitié de la ville en ruines.

Lille : a peu près intact ; seule la place de Tourcoing, brûlée aux trois quarts, ainsi que le faubourg du Sud.

La Citadelle a résisté deux jours de plus que la ville.

Roubaix, Tourcoing, Fives, Hellemmes, Flers, Lannoy, Wasquehal, Croix-Mouvaux, Halluin, Roncq, Linselles, Bondues, Marcq, La Madeleine, Wervicq, Bousbecques : sont intacts ou presque.

Menin, Courtrai, Eccle, Bruges : sont intacts ; l'on ne voit aucune trace de lutte.

La circulation se fait à bicyclette, les autos sont interdites sans laissez-passer. Il n'y a plus de douane française. La vie est plus facile en Belgique qu'en France occupée.

L'argent belge vaut le double de l'argent français.

A l'hôpital des Sœurs de Saint-André, à Bruges, il y a 500 blessés français de Dunkerque.

La ville de Tournai est brûlée en partie, surtout vers la Grand'Place. Il y a énormément de morts sous les décombres.

### M. Roosevelt accepte d'être présenté une troisième fois aux prochaines élections

La radio américaine a diffusé cette nuit une allocution adressée par le président Roosevelt à la Convention du parti démocrate pour lui faire connaître qu'il acceptait d'être présenté par le parti comme candidat aux prochaines élections présidentielles.

### Le général Franco revendique le retour de Gibraltar à l'Espagne

De Madrid. — Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion du quatrième anniversaire de la Révolution nationale espagnole, le général Franco a déclaré que l'Espagne devait suivre la politique de la reine Isabelle la Catholique et, pour la première fois, *il a revendiqué le retour de Gibraltar à l'Espagne.*

### Prochaine rencontre de M. Mussolini et du général Franco

La radio hongroise diffuse une information du journal italien « Le Corriere del Padamo » annonçant que M. Mussolini et le général Franco se rencontreraient dans la première quinzaine du mois d'août.

## PETITES ANNONCES

**La Maison VILLES-CHADOURNE** prévient le public que, contrairement à certains bruits qui circulent, elle n'a aucune Succursale en ville. Une seule maison, 9, rue Foch, Cahors. (32.471).

PERDU dimanche 14, par réfugiée, **broche or, chardon lorrain.** Rapporter contre récompense, M. Delagarde, chez M. Talou, 13, rue Maréchal-Foch. (32.472).

**M. BARBÈS,** 9, rue Lastié, prévient sa clientèle de la réouverture de son atelier de forgeron, machines agricoles, etc. (32.473).

**GARDES, soins,** Infirmière diplômée, Mme Ferret (de Cahors), 27, rue Lastié. (32.476).

**ON DEMANDE** à louer à Cahors, **un garage** avec fosse, pour trois jours. Répondre : M. Finot, « Les Iris », quai Cavaignac, Cahors. (32.477).

M. Jean NOUYRIT, venant d'être démobilisé, reprend ses leçons de **violon** et de **musique** à l'Ecole de Musique J.-B. et Jean NOUYRIT, 11, bd Gambetta. (32.478).

A vendre **Citroën 8 C.V.,** cond. int. 33, parfaite. THIRARD, 4, quai Champollion, Cahors. (32.479).

**Famille parisienne** cherche à prendre pension chez propriétaire ayant grand jardin, proche voisinage Cahors. Ecrire : HOPPENOT, place Lastié, Cahors. (32.482).


VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

*Ex-commis greffier*

*Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France*

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

*Tous renseignements gratuits*

UNIQUEMENT DU COURTAGE

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE


## CHRONIQUE DES REFUGIES

Le soldat Guéref Maurice, du 107e R.A.L.A., mobilisé chez M. Lacarrière, boulanger, 35, rue Nationale, à Cahors (Lot), recherche Mme et M. Guéref Adrien, à Chalindrey (Hte-Marne) et Mme et M. Vuillemot Emile, de Chalindrey (Hte-Marne) (32.483).


Au Lilas Blanc

ancienne Maison Théron

79, Bd Gambetta, CAHORS

Tél. 248

Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral — corbeilles, gerbes, coussins, croix, etc...

Couronnes et tous articles funéraires — modèles exclusifs — cierges

ELECTRICITE

INSTALLATIONS — REPARATIONS

J. SELLIER

*rue Brives, CAHORS* (32.480)

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

*propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre*

CAHORS

*VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément*

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

Expertises

*TOUS RENSEIGNEMENTS* GRATUITS

MECANIQUE GENERALE

**Tous travaux de tour :** ajustage, fraisage, soudure autogène et électrique.

**Serrurerie en tous genres :** persiennes, rideaux, charpentes métalliques, etc.

**Réparations de machines agricoles.**

*Exécution rapide.*

Etablissements DUBOIS, DESPRATS, CRESPEAU et Cie près le Cimetière, CAHORS (32.463)



Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
*Le co-gérant :* L. PARAZINES.


Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 35

MAX DU VEUZIT

## Rien qu'une nuit

M. Le Cadreron ricana.

— Quelle blague ! S'il ne te connaissait pas, pourquoi se serait-il exposé ?

La jeune femme évoqua le visage ardent de Ruitz et, avec douceur, elle dit :

— Peut-être a-t-il vu dans son intervention un beau geste à accomplir. Une chose est sûre, c'est qu'il aurait connu la vengeance immédiate des anarchistes, si ceux-ci avaient su qu'il mentait en se disant mon fiancé... Pensez donc, mon père, arracher un otage des mains avides de sang. C'est un crime qu'on ne pardonnait pas là-bas.

— Tout ceci est bien extraordinaire, bougonna à nouveau le châtelain.

— C'est la vérité, cependant ! insista fermement Orane.

— Soit ! admis le père avec sécheresse. Admettons que cet homme a couru un danger en te rendant service. Ce n'est pas une raison pour que tu passes ta vie avec lui !

Orane eut brusquement l'impression déchirante que son père ne la comprenait pas. Au nom de leur double conscience, il parlait un langage différent du sien ; alors que, dans la façon d'interpréter un devoir, il semblerait qu'il ne puisse y avoir qu'une seule façon de voir... la même pour chacun de nous...

— J'estime que l'homme qui m'a sauvé la vie en me donnant son nom peut seul me relever de ma dette, énonça la jeune femme comme une chose naturelle.

Elle avait parlé à mi-voix, sans le regarder ; ses yeux embués de larmes fixaient à travers la fenêtre l'horizon de ciel et de plaines qui se confondaient dans le lointain.

N'était-ce pas ce devoir qui s'était imposé à elle, la veille, quand elle cherchait la voie à suivre, au pied de la Vierge, à l'église de la Madeleine.

— L'homme dont tu parles est peut-être mort, suggéra le châtelain.

Orane secoua la tête négativement.

— Eh bien ?

— Il vit ; je me suis renseignée, répondit-elle.

— Quand cela ?

— Ces temps derniers, à Paris. Quand vous me taquiniez parce que j'allais m'amuser avec des amies, c'était simplement pour y faire une enquête... J'ai appris qu'il était vivant et que mon mariage était valable et devait être transcrit en France.

— Tonnerre de Brest !... clama le châtelain, furibond. Et tu me dis ça tranquillement, bon sens !

Orane eut un pauvre geste navré.

— J'aurais voulu pouvoir vous le cacher toujours, mais vous insistiez tellement pour me marier, malgré moi ; il m'a bien fallu vous apprendre la vérité.

— André ferait un mari autrement présentable que ton Espagnol de malheur ! Un aviateur révolutionnaire ! C'est ça qui relève une famille. Et ça promet bien du plaisir à une femme ! Tu dois être ravie, naturellement ?

Sous cette avalanche de sarcasmes, la pauvre fille ne savait que courber la tête, abattue par son mauvais sort qui la rendait deux fois victime : là-bas, à Barcelone, où la mort l'avait coudoyée, et ici, aujourd'hui, où son père la traitait en coupable.

— Ne m'accablez pas, mon père ! supplia-t-elle. J'ai souffert, croyez-le, quand j'ai appris que mon mariage était valable.

Le châtelain leva les bras au ciel en soupirant. Pour l'instant, il estimait certainement que tout le monde avait sa part de souffrances à supporter en cette affaire.

— Où est-il cet indésirable gendre qui me tombe du ciel aujourd'hui ? demanda-t-il avec dédain.

— A Madrid, m'a-t-on dit.

— Tu ne l'as pas revu depuis ton retour en France ?

— Non.

— Et tu es bien sûre que toute cette histoire n'est pas du roman ?

— Non, père ! C'est hélas ! la réalité.

— M. Le Cadreron s'était levé. En silence, il se mit à arpenter la pièce à grands pas.

Ce qui arrivait était inimaginable ! Sa fille était mariée... mal mariée !... dans des conditions désastreuses !... Tous ses projets à lui étaient par terre... Un comble, véritablement !

Pendant un instant, il porta la main à son front, comme s'il cherchait par ce geste à remettre de l'ordre dans ses idées. A la fin, il vint se camper devant Orane, demeurée immobile sur sa chaise.

— Pourquoi ne m'as-tu pas mis plus tôt au courant de ce mariage ?

Elle eut un mouvement accablé des épaules. Tant de lassitude était en elle !

— A quoi bon en parler ?... fit-elle tristement. Je savais que je déchaînerais injustement votre courroux...

— Je ne suis pas un ogre ! Je ne t'adresse aucun reproche... sauf celui de m'avoir caché si longtemps la vérité.

— Vous aviez une telle haine de tout ce qui touchait, de près ou de loin, au front Rouge espagnol... Il ne se passait pas de jour que vous n'accabliez les gouvernementaux de votre colère ! Pouvais-je vous dire, sans frémir d'émoi à la pensée de votre mécontentement, que j'avais été contrainte, pour sauver ma vie, d'épouser un milicien ?

(*A suivre*).


A VENDRE

aux enchères publiques le 25 Juillet 1940 au Tribunal de Cahors à 14 heures

DIVERS IMMEUBLES EN NATURE

DE

PROPRIÉTÉ RURALE

dépendant du domaine du POMPIDOU à Soturac (Lot)

Les dits immeubles vendus à la suite de surenchère du dixième comprenant cinq lots :

TERRES LABOURABLES - VIGNES - PRÉS

- MAISON D'HABITATION -

Immeubles d'exploitation rurale

Contenance totale environ : 18 hectares

MISE A PRIX TOTALE : 77.000 fr.

*Pour renseignements s'adresser à* Me MÉRIC, *Avoué*

8, Rue Georges-Clemenceau - CAHORS